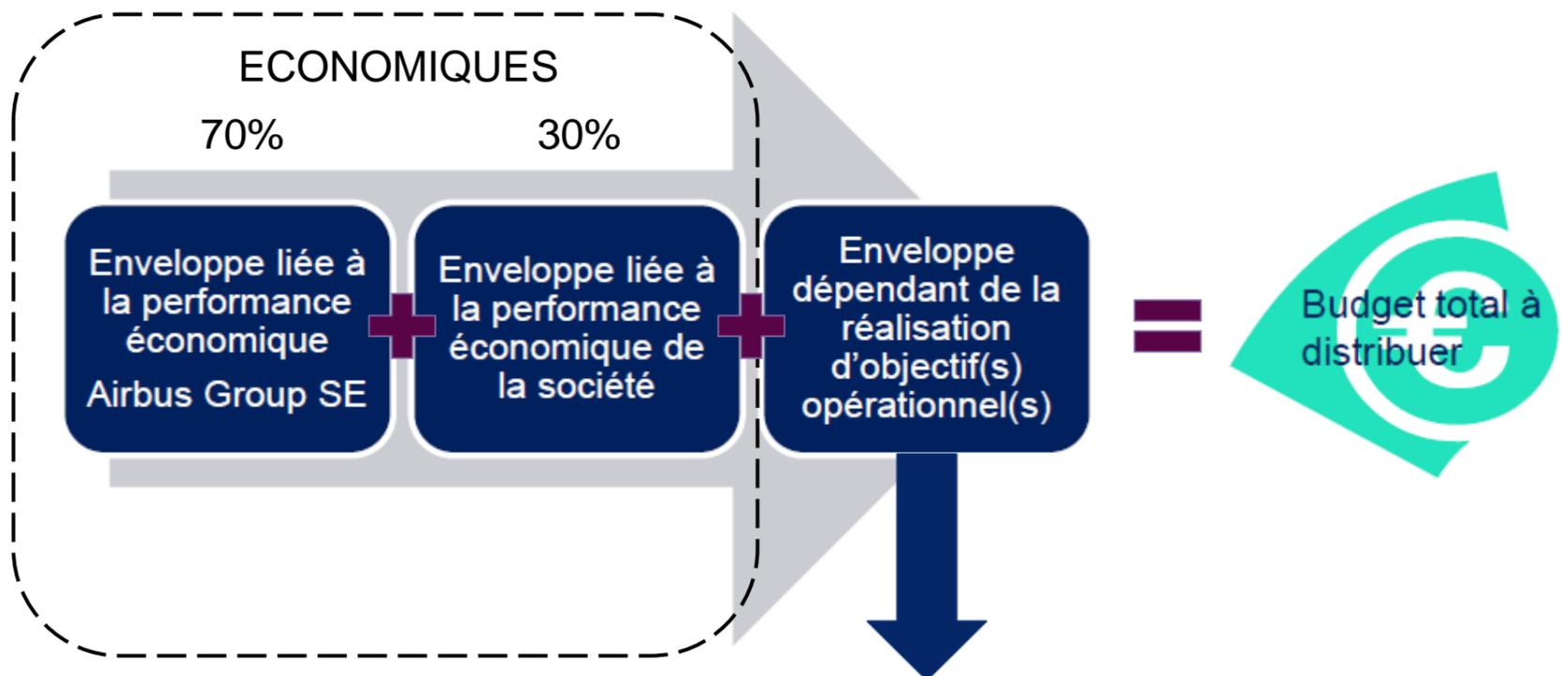




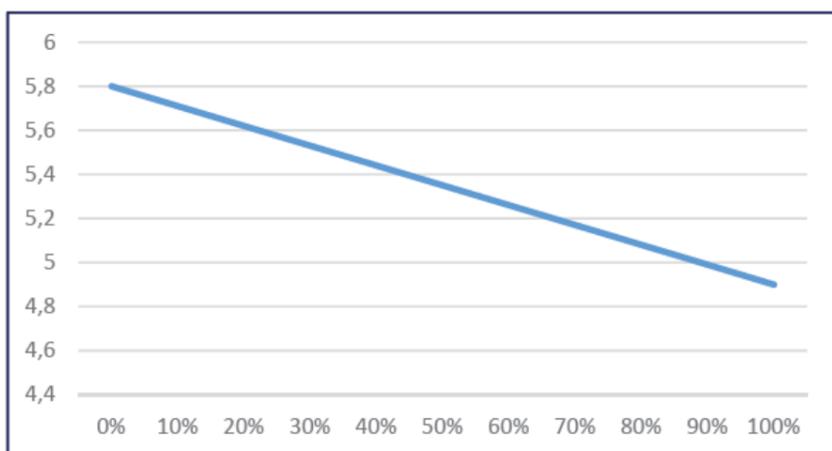
NOUVEL ACCORD INTÉRESSEMENT PARALLÉLISME DES FORMES...

Rappels : l'enveloppe globale permettant de distribuer de l'intéressement est constituée de 3 compartiments sous réserve que les ROS (bénéfices) respectifs du groupe ou de STELIA soient positifs.

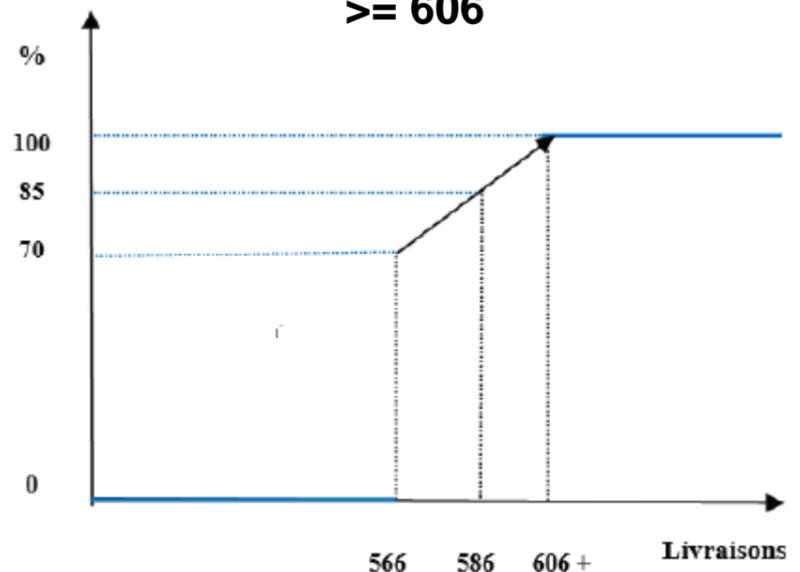


2 critères opérationnels, chacun à 50%, définis par la direction de STELIA.

**TF1 (taux de fréquence accidents)
-15% par rapport au 31/12/2020 soit 4,9**



**Nombre de livraisons de WP Pointes Avant
>= 606**



En cas de non atteinte de la valeur cible, une dégressivité linéaire est appliquée jusqu'au seuil limite au-delà duquel le critère ne sera plus considéré.

Couvrant uniquement l'année 2021, les propositions de la direction, bien que très ambitieuses, sont ENFIN simples, lisibles et en lien direct avec les critères opérationnels de nos collègues d'Airbus Opérations. La CFE-CGC a signé cet accord permettant ainsi aux salariés de STELIA de bénéficier d'un régime fiscal plus avantageux.

S'opposer parfois, Construire souvent, Proposer toujours.